

## Avis d'Appel d'Offres

### **Projet clé en main pour l'étude, la fourniture, l'installation, la mise en service et la maintenance d'un nouveau système de vidéosurveillance à LA SNIM**

## 1. Introduction

La Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM), société mauritanienne de référence dans les domaines de la recherche géologique, de l'extraction, de l'exportation et de la commercialisation du minerai de fer, dispose de nombreuses installations industrielles, infrastructures, bureaux et ateliers à Zouerate, Nouadhibou, le long du chemin de fer reliant ces deux villes, ainsi qu'une représentation à Nouakchott et une succursale à Paris.

**Dans le cadre de son Plan Stratégique d'Entreprise (PSE),** la SNIM envisage de lancer un appel d'offres clé en main portant sur l'étude, la fourniture, l'installation, la mise en service et la maintenance d'un nouveau système global de vidéosurveillance couvrant l'ensemble de ses sites.

Le système de vidéosurveillance devra être spécifiquement conçu pour des environnements industriels et miniers, capable de fonctionner en continu dans des conditions sévères (poussière, chaleur, humidité, vibrations), et intégrer des fonctionnalités avancées d'analyse vidéo basées sur l'Intelligence Artificielle, destinées à renforcer la sécurité des personnes, la prévention des risques et la supervision des opérations.

## 2. Consistance du projet

Le projet consiste en la mise en place d'une solution globale et intégrée de vidéosurveillance, capable de gérer notamment les modules suivants :

- Vidéosurveillance IP
- Reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation (LPR)
- Sécurité périmétrique par caméras
- Analyse d'images basée sur l'Intelligence Artificielle

La solution recherchée devra inclure, sans s'y limiter :

- Les licences logicielles nécessaires à l'exploitation du système
- Les serveurs requis pour le fonctionnement des applications

- Une plateforme de stockage dédiée à la vidéosurveillance couvrant l'ensemble des caméras de la SNIM
- Des modules d'analyse vidéo par Intelligence Artificielle
- Une infrastructure réseau dédiée et/ou la mise à niveau de l'existant
- Murs d'images
- Des écrans de supervision
- La formation des équipes d'exploitation et de maintenance
- L'assistance technique et la maintenance du système

### **3. Financement**

Le projet est financé sur fonds propres de la **SNIM**.

### **4. Conditions de recevabilité des offres**

Pour être recevables, les offres des entreprises ou groupements intéressés devront satisfaire à l'ensemble des critères ci-après. Le non-respect de l'un de ces critères entraînera le **rejet de l'offre**.

#### **a- Capacité financière**

- Fournir les bilans certifiés des trois (3) dernières années : 2022, 2023 et 2024
- Justifier d'un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins 10 000 000 USD sur la même période

#### **b- Preuve de partenariat avec l'éditeur**

- Fournir les attestations officielles de partenariat délivrées par l'éditeur pour :
  - Le VMS
  - Les solutions d'analyse d'images
  - Les caméras

#### **c- Références techniques**

Le soumissionnaire devra justifier d'au moins cinq (5) références en vidéosurveillance réalisées au cours des cinq (5) dernières années, dont au minimum deux (2) références similaires, à savoir sur des sites industriels et/ou miniers, intégrant un VMS et des fonctionnalités d'analyse vidéo par Intelligence Artificielle.

Ces références devront satisfaire à l'un des seuils suivants :

- Au moins trois (3) références d'un montant minimum de 1 500 000 USD chacune  
ou
- Au moins deux (2) références d'un montant minimum de 2 000 000 USD chacune  
ou
- Au moins une (1) référence d'un montant minimum de 3 000 000 USD

Chaque attestation de référence devra préciser :

- La nature des prestations réalisées
- Le montant du marché
- L'année de réalisation et les délais d'exécution
- Le nom, la qualité du signataire et son appréciation

La SNIM se réserve le droit de procéder à des visites des sites de référence. Le soumissionnaire s'engage à faciliter ces visites.

#### **d- Groupements**

- Les groupements devront fournir, en plus des pièces exigées ci-dessus, l'original ou une copie certifiée conforme de la convention constitutive du groupement
- Les chiffres d'affaires et références pourront être cumulés, sous réserve que le mandataire du groupement justifie, à lui seul :
  - D'au moins 40 % du chiffre d'affaires exigé
  - D'au moins une (1) référence similaire d'un montant minimum de 1 500 000 USD

## **5. Manifestation d'intérêt**

Tout candidat souhaitant participer au futur appel d'offres devra :

- a-** Manifester son intérêt en envoyant une demande écrite à l'adresse suivante : [emmah-jeih@sним.com](mailto:emmah-jeih@sним.com), en mettant en copie : [mb.meguett@sним.com](mailto:mb.meguett@sним.com).
- b-** Accompagner sa demande par la preuve du versement d'un montant non remboursable de **2000 USD** (ou équivalent), correspondant à l'achat du DAO, sur l'un des comptes de la SNIM ci-après :

#### **Société Générale de Paris (France)**

- |                                            |   |                |
|--------------------------------------------|---|----------------|
| ⇒ Banque : 30003                           | - | Agence : 04980 |
| ⇒ N° compte : 00028013344                  | - | Clé : 28       |
| ⇒ IBAN : FR76 3000 3049 8000 0280 1334 428 | - | SWIFT :        |
| SOGEFRPP                                   |   |                |

**Banque Mauritanienne pour le Commerce International (Mauritanie)**

⇒ N° Compte : 158407150109 - SWIFT : BMCIMRMR

**c- Soumettre à la SNIM sa manifestation d'intérêt au plus tard le 09/01/2026 à 10H00 GMT.**

Seuls les candidats qui auront manifesté leur intérêt **dans le délai** seront consultés pour cet appel d'offres, **qui sera lancé via la plateforme ARIBA de la SNIM.**